

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mars 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition de parcelles appartenant à la SERL et destinées à être incorporées dans le domaine public communautaire de voirie.

Cette acquisition intervient dans le cadre de la liquidation de la ZAC "de la Soie" à Décines Charpieu, dont la SERL est concessionnaire en vertu d'une convention initiale du 18 mai 1983.

Il s'agit de trois parcelles d'une superficie totale de 11 644 mètres carrés :

Sections	Numéros	Superficies (en mètres carrés)
AZ	720	10 634
AZ	611	506
AZ	679	504

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette acquisition intervient à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver le document qui lui est présenté et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Vu la convention passée avec la SERL le 18 mai 1983 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le document qui lui est présenté.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,